

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHANCELADE**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	24
Présents	18
Votants	21
Pouvoirs	3

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le dix décembre deux mille vingt-cinq par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

M. SERRE, Mme RENAUD, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme LAUQUÈRE, Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DAUDOU-ESPOSITO, Mme VANDENBERGHE et M. ANDRÉ É.

POUVOIRS :

M. LAGOUTTE (pouvoir à Mme FAURE), Mme MOULHARAT (pouvoir à Mme RENAUD), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Edith TOULLIER est désignée secrétaire de séance.

Attribution de marché pour l'aménagement d'une voie verte entre la place des Maines et la commune de Château-L'Évêque

Rapporteur : Monsieur Daniel LAGOUTTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la Commande Publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la Commande Publique ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 7 novembre 2025, et fixant au 28 novembre 2025 à 12h00 la date limite de réception des offres au marché de travaux pour l'aménagement d'une voie verte entre la place des Maines et la commune de Château-L'Évêque ;

Vu la délibération n°D08_25 du Conseil Municipal en date du 25 février 2025 approuvant la tranche n°2 d'une voie douce cyclable et désignant la société TEC INFRA comme Maîtrise d'Œuvre de ce projet ;

Vu le Rapport d'Analyse des Offres établi par la Maîtrise d'Œuvre, TEC INFRA ;

Vu l'avis de la Commission d'Appels d'Offres en date du 9 décembre 2025 ;

Considérant que le procédure de consultation a été menée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;

Considérant la présentation du Rapport d'Analyse des Offres et sur proposition de la Maîtrise d'Œuvre, la commission propose de retenir la PSE et de sélectionner pour :

- ✓ Le lot n°1 « VRD et Espaces verts » l'entreprise **NGE ROUTES** pour un montant de **656 168,75€ HT** ;
- ✓ Le lot n°2 « Signalisation et mobiliers » l'entreprise **AXIMUM** pour un montant de **87 890,00€ HT** ;



AR Prefecture

024-212401020-20251216-D121_25-DE
Reçu le 19/12/2025

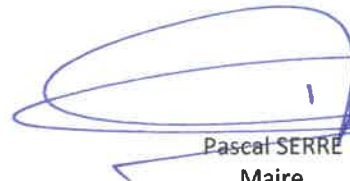
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

- **RETIENT** pour le lot n°1 « VRD et Espaces verts » l'entreprise **NGE ROUTES** pour un montant de **656 168,75€ HT ;**
- **RETIENT** pour le lot n°2 « Signalisation et mobiliers » l'entreprise **AXIMUM** pour un montant de **87 890,00€ HT ;**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 16 décembre 2025.

Certifiée exécutoire :

- Reçue en Préfecture le : **1 9 DEC. 2025**
- Publiée le : **1 9 DEC. 2025**


Pascal SERRE
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux domicilié 9 Rue Tastet - 33000 BORDEAUX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

